

SYNTHÈSE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2017

Collectivités de l'Hérault de moins de 50 agents

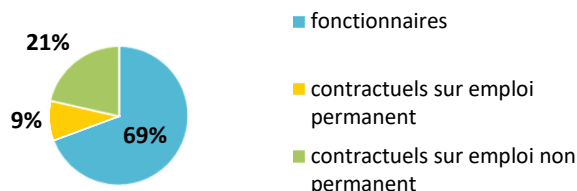


278 collectivités ont renseigné le bilan social sur 380 collectivités rattachées au CT du CDG 34 soit 73 %.

Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2017

➔ 5963 agents employés par les collectivités au 31 décembre 2017

- > 4 141 fonctionnaires
- > 545 contractuels sur emploi permanent
- > 1 277 contractuels sur emploi non permanent



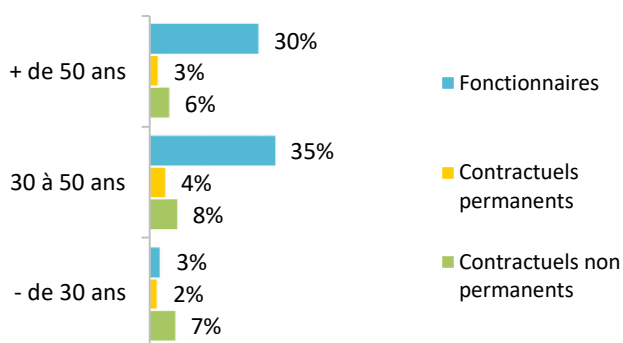
➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	47 ans
Contractuels permanents	41 ans
Ensemble	47 ans
Contractuels non permanents	38 ans

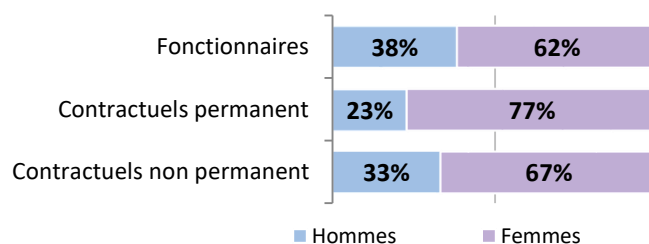
➔ 5095,0 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2017

- > 3862,0 fonctionnaires
- > 349,0 contractuels permanents
- > 884,0 contractuels non permanents
- Nombre totales d'heures travaillées : **9 272 900 heures rémunérées en 2017**

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



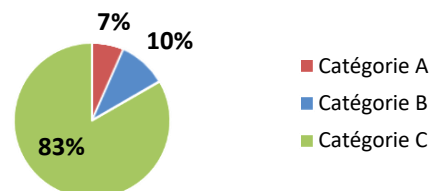
➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	26%	22%	26%
Technique	47%	39%	46%
Culturelle	2%	5%	2%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	13%	25%	14%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	8%	9%	8%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	17%
Adjoints d'animation	7%
Agents spécialisés des écoles maternelles	5%
Rédacteurs	4%

— Les accidents de service

⇒ 172 accidents de service, dont 25 accidents sans arrêt de travail, soit 14,53 %

Chiffres clés *CT < à 50 agents* *CT dpt 34*

⇒ Taux de fréquence ¹ :	18,55	36,99
⇒ Indice de fréquence ² :	29,81	48,17
⇒ Taux de gravité ³ :	1,01	1,39

→ La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	2	6	8	5%
Technique	82	37	119	69%
Culturelle		1	1	1%
Sportive	1		1	1%
Médico-sociale	1	18	19	11%
Police	9	1	10	6%
Incendie				
Animation	3	10	13	8%
Hors filière	1	0	1	1%

→ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	63%
Adjoints d'animation	6%
Agents de maîtrise	5%
Agents de police municipale	5%
Adjoints administratifs	4%

— Les accidents de trajet

⇒ 19 accidents de trajet, dont un accident sans arrêt de travail

⇒ 940 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

→ La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		5	5	26%
Technique	6	3	9	47%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		1	1	5%
Police				
Incendie				
Animation	1	3	4	21%

→ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Adjoints administratifs	16%
Adjoints d'animation	16%
Attachés	11%
Adjoints techniques des établissements	5%

¹ Nombre d'accidents * 10⁶ / Nombre d'heures payées

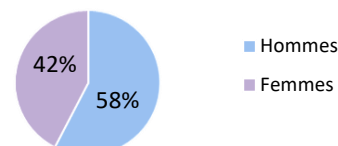
² Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1607

⇒ 9 326 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

Chiffres clés *(données assurance maladie 2016 tous les CTN)*

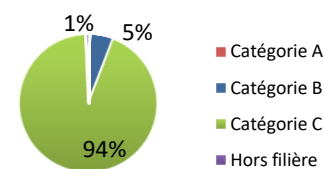
⇒ Taux de fréquence ¹ :	22,7
⇒ Indice de fréquence ² :	33,8
⇒ Taux de gravité ³ :	1,5

→ Les hommes sont plus concernés par les accidents de service que les femmes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (0,54 %) que pour les femmes (0,366 %)

→ La catégorie C est la plus concernée

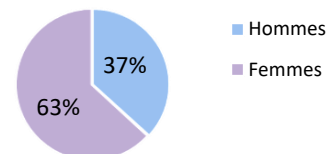


Chiffres clés

CT < à 50 agents *CT dpt 34*

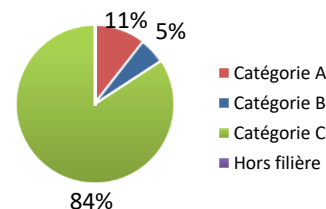
⇒ Taux de fréquence ¹ :	2,05	5,48
⇒ Indice de fréquence ² :	3,29	5,77
⇒ Taux de gravité ³ :	0,1	0,19

→ Les femmes sont plus concernées par les accidents de trajet que les hommes.



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (0,047 %) que pour les femmes (0,041 %)

→ La catégorie C est la plus concernée



³ Nombre de jours d'arrêt * 10³ / Nombre total d'heures payées

— Les maladies professionnelles —

⇒ 12 maladies professionnelles dont 2 reconnues avant 2017 ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2017

⇒ 1 318 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

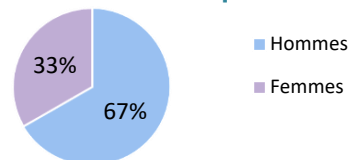
→ La filière la plus concernée est la filière Technique

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative				
Technique	8	1	9	75%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		3	3	25%
Police				
Incendie				
Animation				

→ Les adjoints techniques sont les plus concernés

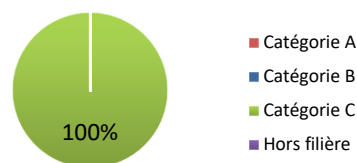
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	58%
Agents de maîtrise	17%
Agents spécialisés des écoles maternelles	17%
Auxiliaires de soins	8%

→ Les hommes sont plus concernés par les maladies professionnelles que les femmes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (0,117 %) que pour les femmes (0,029 %).

→ La catégorie C est la plus concernée



— Inaptitudes —

→ 3 demandes de reclassement au cours de l'année 2017

- ⇒ Aucune demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 3 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

→ 46 décisions liées à une inaptitude prises au cours de l'année 2017

- ⇒ Un reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ Un reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs
- ⇒ 15 retraites pour invalidité
- ⇒ Un licenciement pour inaptitude physique
- ⇒ 15 décisions d'inaptitude définitive (avis du comité médical ou de la commission de réforme)
- ⇒ 5 décisions d'accord de temps partiel thérapeutique
- ⇒ Une décision d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail
- ⇒ 7 mises en disponibilité d'office pour raisons médicales

— Agents affectés à la prévention —

→ 61 agents affectés à la prévention

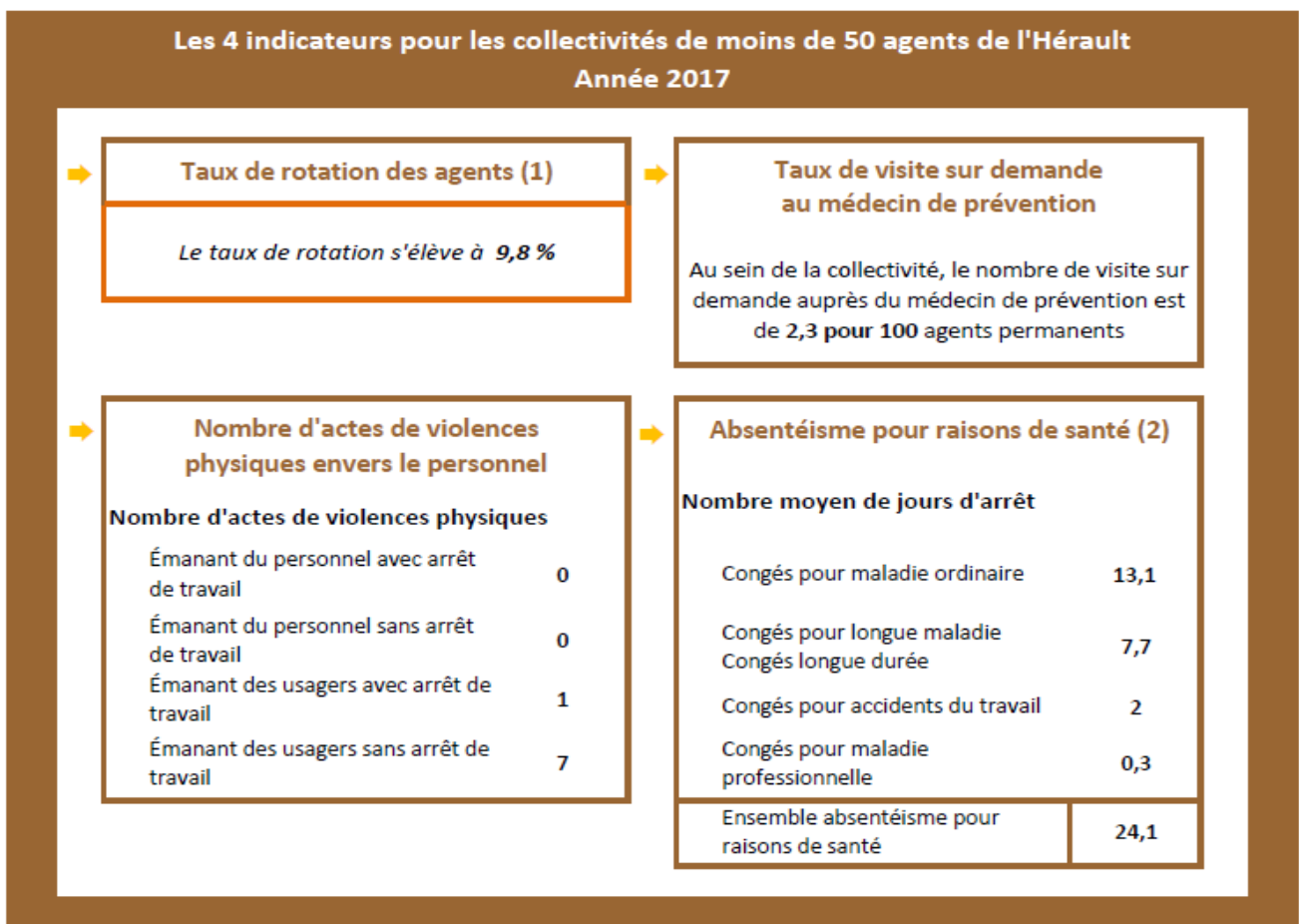
- ⇒ 42 assistants ou conseillers de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)
- ⇒ 11 agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI)
- ⇒ 3 médecins de prévention
- ⇒ 5 autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)

— Actions liées à la prévention dans l'année 2017 —

260 jours de formation liée à la prévention ont eu lieu pour un coût de 31 065 €

	Montant en euros	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	5 118 €	43	119 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	3 800 €	21	181 €
Formation dans le cadre des habilitations	22 147 €	196	113 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	16 240 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	103 702 €		

— RPS —



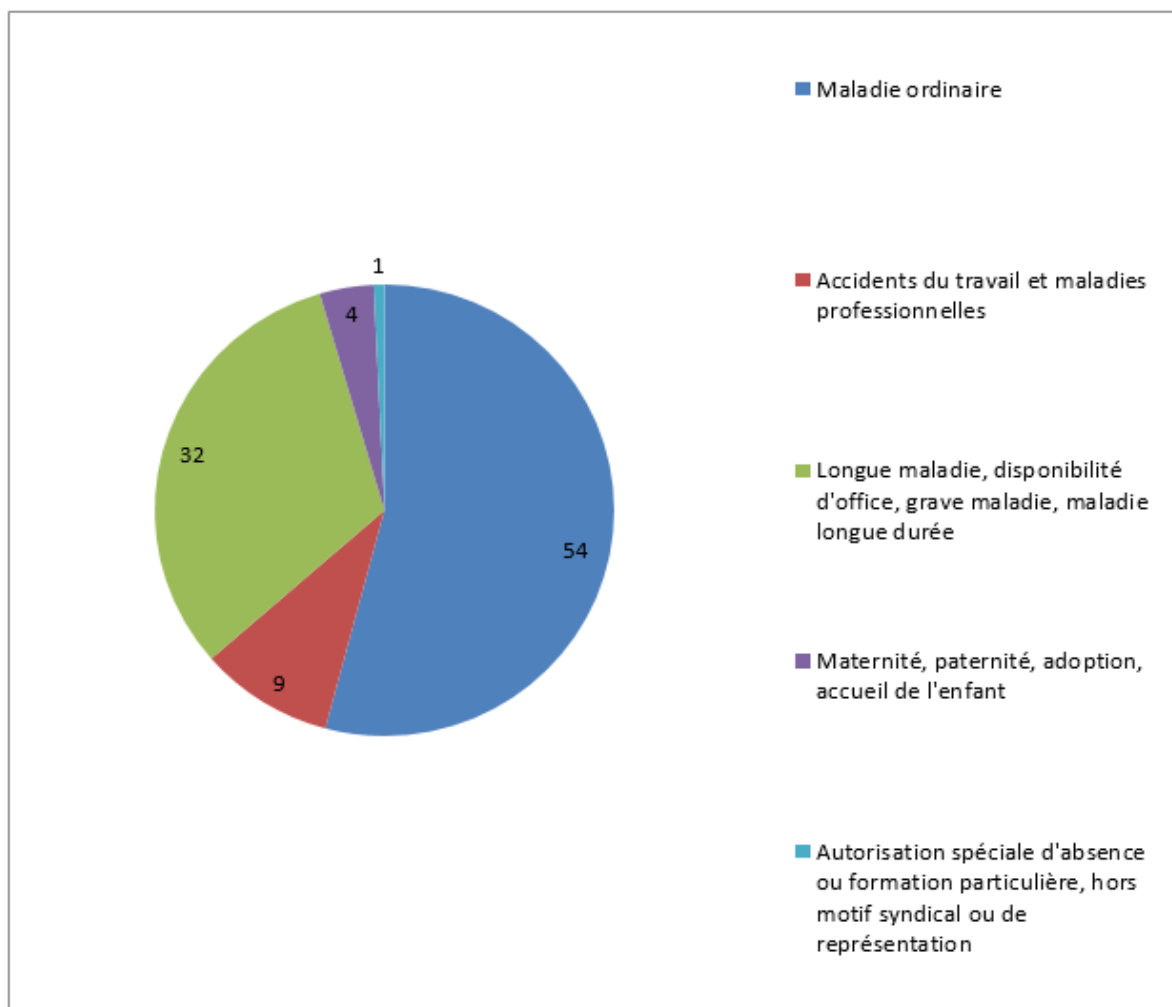
(1) Formule du taux rotation: ((somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année)/2)/effectif des agents permanents moyen de l'année n

(2) Formule de calcul: nombre de jours d'arrêts pour maladie/nombre total d'agents permanents

— Précisions absentéisme —

Décompte des jours d'absence - Répartition par type d'absence

Maladie ordinaire	61 268 € jours
Accidents du travail et maladies professionnelles	10 674 € jours
Longue maladie, disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée	36 050 € jours
Maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant	4 295 € jours
Autorisation spéciale d'absence ou formation particulière, hors motif syndical ou de représentation	848 € jours



Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion.

— Éléments de comparaison

- ➔ Le nombre d'agents des collectivités rattachées au CT du CDG 34 représentent **22,7%** du total des agents des collectivités du département ayant répondu à l'enquête.
- ➔ Sur l'ensemble des collectivités de l'Hérault, les collectivités de moins de 50 agents représentent **13,5%** du total des accidents de service et **15,8%** des jours d'arrêt.
- ➔ Sur l'ensemble des collectivités de l'Hérault, les collectivités de moins de 50 agents représentent **12,5%** des accidents de trajet et **11,7%** des jours d'arrêt.
- ➔ Sur l'ensemble des collectivités de l'Hérault, les collectivités de moins de 50 agents représentent **21,8%** du total des maladies professionnelles et **17,6%** des jours d'arrêt.

	Agents affectés à la prévention	
	CT < à 50 agents	CT ≥ à 50 agents
AP/CP	42	248
ACFI	11	6
Médecin prévention	3	11
Autres (formateurs...)	5	77
Total	61	342

Comparatif des 4 indicateurs RPS

	Collectivités de moins de 50 agents	Ensemble des collectivités dpt 34
Taux de rotation	9,80%	8,90%
Taux de visite à la demande	2,30%	3,40%
Nb actes de violence	8	45
Absentéisme (nb jours moyen)	24,1	32,2
Maladie ordinaire	13,1	16,7
Longue maladie	7,7	9,7
Accident du travail	2	3,1
Maladie professionnelle	0,3	0,5